

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

Cabinet Didier Kling & Associés

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

FUTUREN

Société Anonyme au capital de 27 713 499 €

Cœur Défense
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense

**Attestation des Commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans
le cadre de l'article L. 225-115 4° du code
de commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos au 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

Cabinet Didier Kling & Associés
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

FUTUREN

Société Anonyme
Cœur Défense
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 800 794 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

FUTUREN

Attestation L.225-115 4° du code de commerce – Exercice clos le 31 décembre 2017

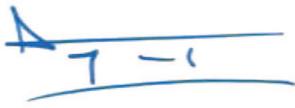
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Marseille et Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Hugues DESGRANGES

Cabinet Didier Kling & Associés
Membre de Grant Thornton International



Dominique MAHIAS



Guillaume GINÉ

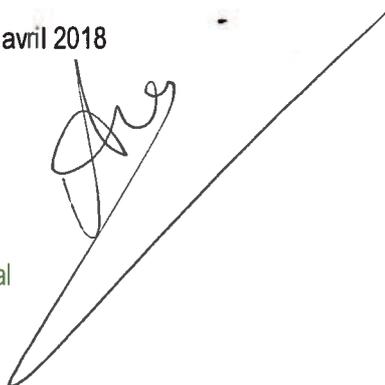
ATTESTATION

(Article L.225-115 du Code de commerce)

Je soussigné, Monsieur Alexandre Morin, en ma qualité de Directeur Général de la société FUTUREN, atteste par la présente que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élève à la somme de 800 794 euros.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Alexandre Morin
Directeur Général



FUTUREN SA - société anonyme au capital de 27 713 498,70 €

Siège social :

Cœur Défense – 100, Esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex (France)

Adresse administrative :

Europarc de Pichaury – Bât. B9 – 1330, avenue JRGG de la Lauzière – BP 80199 – 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 (France)

Tél : + 33 (0)4 42 904 904 – Fax : + 33 (0)4 42 904 905

423 127 281 RCS Nanterre – APE 6420Z – TVA intracommunautaire n° FR 85 423 127 281

www.futuren-group.com